



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DL.17.007 – Tarification des services publics applicable à compter du 1^{er} janvier 2017

Les tarifs pour tous les services publics de la commune d'Ingré applicable au 1^{er} septembre 2016 ont fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 10 mai 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine Orléans Métropole a pris les compétences concernant la gestion de l'espace public.

Dans le cadre des conventions de gestion, la communauté urbaine a donné, pour 2017, la gestion de ces compétences aux communes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de modifier la délibération des tarifs concernant ces compétences.

Il est proposé d'appliquer, pour le compte de la communauté urbaine, les tarifs suivants du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

- **Travaux de voirie**

Bateau avec calcaire : 510,56 €

Après avis favorable de la commission « Finances Ressources Humaines » du 6 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la tarification au 1^{er} janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 26 mars 2017
et publication ou notification le : 26 mars 2017



Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-007

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T15-40-48.00 (MI205150940)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170320-DL-17-007-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tarification des services publics applicable à compter du 1er janvier 2017

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

Acte : [dl.17.007.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/17 à 15:40

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 20/03/17 à 15:40

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 15:47